Démarche pouvant mener à la modification des attentes par rapport aux exigences du PFÉQ

Primaire et 1^{er} cycle du secondaire

Services éducatifs Commission scolaire de Montréal

Intention

Ce document se veut un outil pour soutenir les équipes-écoles dans la démarche pouvant mener à la modification des attentes par rapport aux exigences du PFÉQ pour un élève et donc à l'application d'un signe distinctif (un code cours différent) pour cet élève.

En contexte de classe régulière, lorsqu'un élève vous questionne et que vous percevez qu'il pourrait bénéficier d'une modification des attentes par rapport aux exigences du PFÉQ pour une ou plusieurs matières, ce document pourra vous supporter lors des différentes étapes. Chacune des étapes contient des précisions, des conditions de réalisation, des ressources et références, des traces observables à déposer au dossier de l'élève et des personnes ressources à contacter pour vous soutenir et répondre à vos divers questionnements.

Classe d'adaptation scolaire

Pour les élèves d'adaptation scolaire n'ayant pas de signe distinctif au bulletin (ex. élève de moins de 8 ans pour lesquels les questionnements sont en cours) nous recommandons que sensiblement les mêmes étapes soient appliquées. Ainsi, il est nécessaire que l'intervention efficace pour tous, l'intervention supplémentaire, les mesures d'adaptation et les mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement soient mises en place. Cependant, l'intervention intensive sera en fonction des ressources disponibles.

Levée de la modification (classe d'adaptation scolaire et ordinaire)

Le recours à un signe distinctif (code cours différent) n'est pas une décision définitive. Il est possible de lever la modification en cours d'année.

Il est nécessaire à quelques reprises en cours d'étape d'estomper les différentes mesures de soutien afin de vérifier la capacité de l'élève à effectuer les tâches et ainsi vérifier si la modification est toujours indispensable.

Ces processus impliquent la consignation de traces pertinentes en lien avec ces mesures de soutien et la collaboration entre les intervenants scolaires.

DÉMARCHE POUVANT MENER À LA MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PFÉQ

INTERVENTIONS
EFFICACES POUR TOUS

LES INTERVENTIONS PERMETTENT-ELLES UNE ATTEINTE DU SEUIL DE RÉUSSITE (60%)?

0UI

Conserver les interventions de l'étape 1 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

NON

Conserver les interventions de l'étape 1 qui aident l'élève à apprendre et à progresser, puis passer à l'étape 2.

INTERVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES DÈS LE CONSTAT DE VULNÉRABILITÉ

LES INTERVENTIONS
PERMETTENT-ELLES UNE
ATTEINTE DU SEUIL DE
RÉUSSITE (60%) ?

0UI

Conserver les interventions de l'étape 1 et 2 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (ouverture ou révision).

NON

Conserver les interventions de l'étape 1 et 2 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (ouverture ou révision), puis passer l'étape 3.

INTERVENTIONS INTENSIVES SUR LES DIFFICULTÉS PERSISTANTES

LES INTERVENTIONS
PERMETTENT-ELLES UNE
ATTEINTE OU UNE APPROCHE
DU SEUIL DE RÉUSSITE
ENTRE (50% ET 60%) ?

OUI

Conserver les interventions de l'étape 1, 2 et 3 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (révision).

NON

Les interventions ne permettent pas une approche du seuil de réussite et ce, malgré une période suffisamment longue (ex. résultats de 45 ou 50% pendant un cycle).

Conserver les interventions de l'étape 1, 2 et 3 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (révision).

Faire un appel au CPAS de l'école afin de déterminer si l'élève pourrait, ou non, bénéficier d'une évaluation modifiée. MODIFICATION DES ATTENTES PAR RAPPORT AUX EXIGENCES DU PROGRAMME DE FORMATION DE L'ÉCOLE QUÉBÉCOISE

Nouvelles attentes consignées au plan d'interventions dans l'objectif de faire vivre des réussites et de faire progresser l'élève au regard des exigences du PFÉQ.

Un code cours modifié est inscrit au bulletin uniquement pour les disciplines concernées.

Réviser régulièrement le plan d'intervention afin d'ajuster les attentes fixées pour l'élève et pour lever la modification des attentes lorsque possible (retour à l'évaluation régulière).



CES DEUX ÉTAPES SE VIVRONT EN FONCTION DES RESSOURCES DISPONIBLES DANS CHAQUE MILIEU, MAIS IL DEMEURE ESSENTIEL DE S'ASSURER QUE DES INTERVENTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET INTENSIVES ONT ÉTÉ MISES EN PLACE AVANT D'ENVISAGER LA POSSIBILITÉ DE LA MODIFICATION.

Précisions

Mise en place de pratiques pédagogiques jugées efficaces par la recherche permettant le développement du plein potentiel de tous les élèves.

Conditions de réalisation

- Planifier et évaluer selon les encadrements légaux associés au cycle-âge de l'élève (programme de formation de l'école québécoise, progression des apprentissages, cadres d'évaluation, politique d'évaluation)
- Analyser les capacités et les défis du groupe-classe (ex. : dépistage, portrait classe, etc.)
- Organisation de la classe permettant la progression de tous les élèves (ex.: regroupements en terme de forces, intérêts, ateliers, centres mathématiques, 5 au quotidien, etc.)
- Planifier et évaluer en misant sur les forces des élèves et en évitant leurs obstacles à l'apprentissage (ex. : enregistrer les réponses à l'oral pour une question de compréhension en lecture en visant les élèves qui éprouvent de la difficulté à s'exprimer à l'écrit).
- Utiliser toute la flexibilité pédagogique possible. Il s'agit donc d'agir tant sur les structures, les processus, les productions que les contenus à enseigner (ex. : offrir des choix de tâches ayant tous, ou non, la même cible pédagogique, offrir des choix de tâches permettant de recueillir des traces variées (orales, écrites, seul, par les pairs, en contexte d'échanges), favoriser des méthodes d'enseignement variées (enseignement explicite, enseignement par la résolution de problème, etc.)).
- Recourir aux principes de la pédagogie universelle; établir des buts (définir l'intention pédagogique et les attentes), analyser la situation actuelle, appliquer la pédagogie universelle, mettre en œuvre la situation.

1. Interventions efficaces pour tous

Ressources et références Cadres légaux

- Programme de formation de l'école québécoise (primaire et secondaire)
- Cadres d'évaluation (primaire et secondaire)
- Progression des apprentissages (primaire et secondaire)
- Politique d'évaluation des apprentissages

Ressources CSDM

Adaptation scolaire Accueil

Cap sur la prévention Éthique et culture religieuse

Interculturel Français primaire

Mathématiques primaire Français secondaire (communauté)

Mathématiques secondaire Nzéro

Préscolaire Science et technologie

Suggestions d'albums (toutes disciplines primaire)

Univers social

Ouvrages et travaux de référence

- Agir autrement en mathématique
- Giasson, J. (1990), La compréhension en lecture, éd. Gaëtan Morin

TIC

- Poirier, L., (2001) Enseigner les maths au primaire, ERPI
- Référentiel d'intervention en écriture
- Référentiel d'intervention en lecture 10-15 ans
- Van de Walle, J., Lovin, L.H., (2007), L'enseignement des mathématiques Tome 1, (traduit par C. Kazadi, M.Poirier-Patry, adapteurs)2007,ERPI
- Van de Walle, J., Lovin, L.H., (2008), L'enseignement des mathématiques Tome 2, (traduit par C. Kazadi, adapteurs)2008,ERPI
- Van de Walle, J., Lovin, L.H., (2008), L'enseignement des mathématiques Tome 3, (traduit par C. Kazadi)2008, ERPI
- Bergeron, I., Rousseau, N., Leclerc, M., La pédagogie universelle au cœur de la planification de l'inclusion, 2011, ACELF

Traces observables

Traces suffisantes, pertinentes et valides pour porter le jugement, selon la politique de l'évaluation (p.15);

Portfolio constitué par le titulaire de classe. Traces annotées des mesures d'aide apportées.

Personnes ressources à contacter

Conseillères pédagogiques à la réussite de votre unité (poste 4000)

Les interventions permettent une atteinte du seuil de réussite?

Conserver les interventions de l'étape 1 qui aident l'élève à apprendre et à progresser

Les interventions ne permettent pas l'atteinte du seuil de réussite?

Conserver les interventions de l'étape 1 qui aident l'élève à apprendre et à progresser et passer à l'étape 2

2.Interventions supplémentaires dès le constat de vulnérabilité

Précisions

Élève vulnérable

L'élève ayant besoin d'une attention particulière en raison d'une situation ou d'un contexte qui laisse présager l'apparition de difficultés particulières qui pourraient compromettre le développement de ses compétences est considéré comme vulnérable. (Québec, 2003)

Intervention

- Mise en place d'interventions pédagogiques supplémentaires en lien avec les vulnérabilités observées chez l'élève.
- Mise à l'essai de mesures d'adaptation

Conditions de réalisation

Intervention supplémentaire

Il s'agit de la mise en place de sous-groupes de besoins selon les vulnérabilités observées. Tant au primaire qu'au secondaire, l'intervention supplémentaire sur une période suffisamment longue se décrit généralement par une intervention en sous-groupe homogène ou hétérogène de 3 à 5 élèves, 3 fois par semaine sur la même cible d'intervention (ex : processus en lecture, piliers en lecture et en écriture, etc.) en séance de 30 à 45 minutes pour une période de 8 à 12 semaines. Le temps de la séance variera selon l'âge des élèves et le thème abordé. À la fin de la période ciblée (8 à 12 semaines), il faudrait avoir cumulé de 12 à 20 heures d'intervention.

Il est préférable que le sous-groupe soit vécu au sein de la classe (et/ou lors des périodes de récupération) par l'enseignant ou en partenariat entre l'enseignant et l'enseignant-ressource et/ou l'orthopédagogue. Il est important que l'intervention soit en lien avec les activités effectuées par le reste du groupe (mais toujours avec un regard précis sur le thème d'intervention), afin d'éviter un retard sur ce qui est vécu par le reste du groupe et pour favoriser le transfert des apprentissages. Les cibles d'intervention doivent être en lien avec les besoins des élèves au regard des attentes du PFEQ.

Mesures d'adaptation

Mettre en place les mesures d'adaptation qui atténuent les défis associés aux difficultés observées pour que la tâche devienne un défi réaliste. Il est nécessaire de se concerter pour mettre à l'essai des mesures d'adaptation qui ont un effet sur la progression de l'élève. Afin de consigner les mesures nécessaires à la réussite de l'élève, il s'agit de procéder à la consignation de celles-ci au plan d'intervention en invitant les parents à participer à la démarche.

Il est à noter que les mesures adaptatives n'ont aucune incidence sur la note.

Voici la liste des mesures adaptatives reconnues en contexte d'évaluation (et même en contexte de sanction des études) :

- tiers temps de plus;
- outil d'aide à la lecture (ex. : synthétiseur vocal) y compris en contexte de lecture en langue d'enseignement et en langue seconde ;
- outil d'aide à l'écriture (ex. : correcteur grammatical et lexical, prédicteur de mots) y compris en contexte d'écriture en langue d'enseignement et en langue seconde ;
- rétroaction vocale;
- utilisation d'un magnétophone, d'un accompagnateur (scripteur) et d'une reconnaissance vocale permettant à l'élève de donner ses réponses verbalement, sauf en contexte d'écriture (magnétophone permis pour élaborer le plan en situation écriture);
- appareil de lecture : télévisionneuse, loupe, support de lecture (plan incliné) ;
- passation de l'épreuve dans un endroit isolé avec surveillance.

Ajouté à ces mesures, le dictionnaire de traduction est permis pour l'élève issu de l'accueil pour les deux années suivant son intégration en classe ordinaire (ou ayant été intégré directement en classe ordinaire).

Ressources et références

Voir ressources et références de l'enseignement universel

Ressources CSDM

- Processus de signalisation continue (http://servicesaleleve.csdm.qc.ca/files/Signalis ationContinue_ProcessusAideEleveDifficulte.pdf
- Plan d'intervention

 (http://servicesaleleve.csdm.qc.ca/adaptation-scolaire/plan-dintervention/)

Ouvrages de référence

- Giasson, J., (2011), La lecture apprentissages et difficultés, Gaëtan Morin éditeur
- Guide de Gestion, sanction des études et épreuves (chap.5)
- Jimerson, S.R., Burns, M.K, VarDerHeyden, A.M., (2016), Handbook of Response to Intervention, Springer
- Politique de l'adaptation scolaire
- Précision sur la flexibilité
 pédagogique, les mesures
 d'adaptation et les modifications pour
 les élèves à besoins particuliers
- <u>Cadre de référence, difficultés</u> <u>d'apprentissage à l'école</u>
- Cadre de référence, intervention auprès des élèves ayant des difficultés de comportement
- · Récit adaptation scolaire

Traces observables

Portfolio constitué par le titulaire de classe. Traces annotées des <u>mesures</u> <u>d'aide apportées</u>;

et/ou (selon l'intervenant au sousgroupe)

Bilan ou rapport d'intervention en orthopédagogie faisant part des modalités, des thèmes d'intervention, des moyens utilisés et des résultats obtenus;

Δt

Plan d'intervention démontrant la mise à l'essai ou la mise en place de mesures adaptatives et de différents moyens ciblant les vulnérabilités;

e

Bulletin faisant état d'une situation de vulnérabilité (69% et moins) et/ou d'échec.

Personnes ressources à contacter

Pour les modalités de service en orthopédagogie et la différenciation pédagogique en classe d'adaptation scolaire

Maude Belleville, conseillère pédagogique en adaptation scolaire (belleville.m@csdm.qc.ca)

Pour la différenciation pédagogique en classe ordinaire

Conseillères
pédagogiques à la
réussite de votre unité
(poste 4000) pour les
services d'une
conseillère pédagogique
pour les élèves à
besoins particuliers

Helder Manuel Cintrao, conseiller pédagogique à l'évaluation (cintraoh@csdm.qc.ca)

Les interventions permettent une atteinte du seuil de

réussite?

Conserver les interventions de l'étape 1 et 2 qui aident l'élève à apprendre et à progresser

Les interventions ne permettent pas l'atteinte du seuil de réussite?

Conserver les interventions de l'étape 1 et 2 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (ouverture ou révision).

Passer à l'étape 3

3. Interventions intensives sur les difficultés persistantes

Précisions

Persistance

Persistance signifie que, malgré le soutien et les interventions apportées de façon récurrente, et ce, sur une période de temps suffisamment longue, l'élève présente toujours d'importantes difficultés au regard des attentes du programme de formation.

Intervention

- Mise en place d'interventions pédagogiques intensives en lien avec les vulnérabilités observées chez l'élève.
- Mise en place de <u>mesures</u>
 <u>d'adaptation</u>
- Mise à l'essai de mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement (incidence sur la note).

Conditions de réalisation

Intervention intensive

Il s'agit de la mise en place de sous-groupes de besoins selon les difficultés persistantes identifiées.

Tant au primaire qu'au secondaire. l'intervention intensive se décrit généralement par une intervention en sous-groupe homogène de 1 à 3 élèves, 4 à 5 fois par semaine sur le même thème d'intervention en séance de 30 à 45 minutes pour une période de 8 à 12 semaines. Le temps de la séance variera selon l'âge des élèves et le thème abordé. À la fin de la période ciblée (8 à 12 semaines), il faudrait avoir cumulé de 12 à 20 heures d'intervention.

Tant au primaire qu'au secondaire, il est également préférable que le sous-groupe soit vécu hors classe, à des moments stratégiques, par une orthopédagogue et/ou une orthophoniste, comme le thème d'intervention présente un grand écart avec ce qui est vécu en classe. Afin de favoriser le transfert des apprentissages, il est favorable que l'intervenant prévoit des moments en classe pour aider l'élève à faire les liens. Les thèmes d'intervention doivent être en lien avec l'atteinte des critères d'évaluation et/ou des sphères d'intervention/éléments porteurs de la matière.

Mesures de soutien ayant une incidence sur le jugement (note)

Dans la situation où les mesures d'adaptation ne sont pas suffisantes pour combler l'écart avec le seuil de réussite, il est nécessaire d'offrir du soutien effectuant, à la place de l'élève, des actions cognitives et métacognitives, afin de le faire progresser. Ce type de soutien, offert de façon récurrente et impossible à estomper pour le moment a une incidence sur la note de l'élève qui doit alors être diminuée.

Voici plusieurs exemples des actions témoignant de l'engagement cognitif de l'élève:

- mobilise ses ressources internes
- raisonne
- fait des inférences
- effectue des choix
- organise ses idées
- élabore un plan de travail
- sélectionne
- régule l'utilisation de stratégies
- vérifie son travail

Ressources et références

Voir ressources et références de l'enseignement universel et de l'intervention dès le constat de vulnérabilité

Traces observables

Portfolio constitué par le titulaire de classe. Traces annotées des <u>mesures</u> <u>d'aide apportées</u>;

et

Bilan ou rapport d'intervention en orthopédagogie faisant part des modalités, des thèmes d'intervention, des moyens utilisés et des résultats obtenus

et/ou (selon l'intervenant au sousgroupe)

Rapport de suivi ou d'évaluation en orthophonie faisant part des modalités et thèmes d'intervention, des thèmes d'intervention, des moyens utilisés et des résultats obtenus;

et

Plan d'intervention démontrant la mise à l'essai ou la mise en place de mesures adaptatives, de différents moyens ciblant les difficultés persistantes, ainsi que de différentes mesures de soutien ayant un impact sur le jugement.

et

Bulletin faisant état d'une situation d'échec.

Personnes ressources à contacter

Pour les modalités de service en orthopédagogie et la différentiation pédagogique en classe d'adaptation scolaire

Maude Belleville, conseillère pédagogique en adaptation scolaire (belleville.m@csdm.qc.ca)

Pour la différenciation pédagogique en classe ordinaire

Conseillères
pédagogiques à la
réussite de votre unité
(poste 4000) pour les
services d'une
conseillère pédagogique
à la différenciation

Helder Manuel Cintrao, conseiller pédagogique à l'évaluation (cintraoh@csdm.qc.ca)

Répit-Conseil

Les interventions permettent une atteinte du seuil de réussite ?

Conserver les interventions de l'étape 1, 2 et 3 qui aident l'élève à apprendre et à progresser

Les interventions ne permettent pas l'approche du seuil de réussite?

Conserver les interventions de l'étape 1, 2 et 3 qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Inscrire ces interventions au plan d'intervention (révision).

Faire appel au CPAS de l'école.

4. Modification des attentes liées aux exigences du programme de formation de l'école québécoise

Précisions

Modifier ne signifie pas utiliser le contenu du PFÉQ d'un cycle ou d'une année antérieure. L'élève n'est donc pas exempté de la matière, mais seulement de l'application des dispositions relatives aux résultats.

Conditions de réalisation

Quand?

On modifie les attentes liées aux exigences du PFEQ quand, la flexibilité, les mesures d'adaptation et les interventions ciblées, régulières, supplémentaires, intensives et soutenues sur une période suffisamment longue ne permettent pas à l'élève de rencontrer les exigences du programme de formation de l'école québécoise (PFÉQ).

On modifie quand les attentes liées aux exigences du PFÉQ sont clairement hors de la portée de l'élève, et ce, de façon marquée et persistante. L'élève se situe donc en situation d'échec marquée de façon récurrente. Par exemple, cela pourrait référer à moins de 50% dans une matière (même en tenant compte de la pondération entre les compétences de la discipline) tout au long d'un cycle (2 années).

Décision

La décision de modifier les attentes par rapport aux exigences du PFÉQ est prise de manière concertée dans le cadre de la démarche du plan d'intervention de l'élève, démarche à laquelle prennent part l'équipe du PI (titulaire, professionnels, direction), les parents et l'élève lui-même, s'il en est capable. Il est à noter que le conseiller pédagogique en adaptation scolaire de votre école doit nécessairement être partie prenante de cette démarche

Les parents doivent comprendre les enjeux liés à la modification des attentes par rapport aux exigences du programme. Dans le cas où un parent ne souhaite pas l'utilisation d'un code matière modifié pour son enfant, il n'est pas recommandé d'aller envers l'opinion de ce dernier. Il sera donc évalué selon les attentes liées aux exigences de son cycle-âge. De plus, il est de l'obligation de l'école de répondre aux besoins de l'élève et de consigner ce qui est fait pour lui au plan d'intervention (PI).

La décision de modifier doit être régulièrement révisée (démarche de PI). S'il y a consensus concernant l'évaluation modifiée il est important de consigner cette décision au PI (voir PI institutionnel CSDM)

Âσε

Seuls les élèves âgés de 8 ans et plus au 30 septembre de l'année courante pourraient se prévaloir d'un code matière modifié.

Application

Lorsque la modification est appliquée, le niveau doit correspondre, le plus possible, à l'âge chronologique de l'élève, que l'élève soit en classe ordinaire ou d'adaptation scolaire.

Bulletin et consignation

Un code cours distinctif devra également être inscrit aux matières ciblées au bulletin de l'élève et un commentaire référant au PI devra apparaître (s'effectue automatiquement).

De plus, il faudra consigner la nouvelle attente fixée pour l'élève à son plan d'intervention (voir grilles de consignation de la modification primaire ou secondaire).

Ressources et références

Voir ressources et références de l'enseignement universel, de l'intervention dès le constat de vulnérabilité et de l'intervention spécifique sur les difficultés persistantes de l'élève

Ressource CSDM

Dépliant d'explication au parent Grilles de consignation de la modification primaire Grilles de consignation de la modification secondaire

Cadre légal

Instruction annuelle

Traces observables

Portfolio constitué par le titulaire de classe. Traces annotées des <u>mesures d'aide apportées;</u>

Bilan ou rapport d'intervention en orthopédagogie faisant part des modalités, des thèmes d'intervention, des moyens utilisés et des résultats obtenus

Et/ou

Rapport de suivi ou d'évaluation en orthophonie part des modalités et thèmes d'intervention, des thèmes d'intervention, des moyens utilisés et des résultats obtenus;

Plan d'intervention démontrant la mise à l'essai ou la mise en place de mesures adaptatives, de différents moyens ciblant les difficultés persistantes, ainsi que de différentes mesures de soutien ayant un impact sur le jugement et annexes au Pi ciblant les nouvelles attentes.

Bulletin faisant état d'une situation d'échec marquée, de façon récurrente. Par exemple, cela pourrait référer à moins de 50% dans une matière pendant la durée de tout un cycle (2 années).

Personnes ressources à contacter

Si percevez qu'un élève pourrait bénéficier d'une évaluation modifiée au bulletin, il est nécessaire d'impliquer le ou la conseiller.ère pédagogique en adaptation scolaire associé.e à votre école lors de la démarche de signalisation continue avant de prendre toute décision.

En plus, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter une des personnes ressources suivantes:

Conseillers pédagogiques à la réussite (poste 2000) pour les services d'une conseillère pédagogique à la différenciation (en soutien à la planification pédagogique)

Helder M. Cintrao, conseiller pédagogique à l'évaluation (cintraoh@csdm.qc.ca)

Répit-conseil

Si l'élève se trouve en classe d'adaptation scolaire :

Maude Belleville, conseillère pédagogique en adaptation scolaire (belleville.m@csdm.qc.ca)

Conserver toutes les interventions qui aident l'élève à apprendre et à progresser.

Consigner la nouvelle attente au plan d'intervention (voir grilles de consignation).

Inscrire un code cours modifié au bulletin

Réviser
régulièrement le
plan
d'intervention,
afin d'ajuster
l'attente fixée
pour l'élève et
de lever la
modification des
attentes,
lorsque possible
(retour
évaluation
régulière).